



Mairie de Champ Saint Père

Mesdames et Messieurs les Présidents (es)  
d'Associations Péroises.

A Champ-Saint-Père, le 27 février 2015

**Objet :** conventions et photocopieur.

Madame, Monsieur,

Comme évoqué lors des vœux communaux du début d'année, des **conventions d'utilisation** de la salle Polyvalente et de l'Espace de Loisirs de la Nantée devront être complétées et signées dès lors qu'une réservation sera effectuée par une association et ce à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2015.

A cet effet, vous trouverez ci-joint un exemplaire de chaque document. Les réservations pour ces deux sites seront enregistrées et validées par la Mairie à réception de la convention dûment remplie, signée et accompagnée du chèque de caution (durée de validité du chèque : 1 an) Une seule convention sera demandée aux associations utilisant les salles régulièrement (ex : 1 fois par semaine ...). Une copie du document vous sera remise après signature des deux parties.

D'autre part, un **photocopieur noir et blanc** est mis à la disposition des associations Péroises, Les conditions d'utilisation sont les suivantes :

- Localisation : bureau de la Mairie
- Participation financière : la mise à disposition du matériel est gratuite hors papier à la charge de chaque utilisateur.
- Disponibilité : tous les jours sauf le jeudi matin car le local est utilisé par d'autres organismes ainsi que les jours de fermeture ponctuels de la Mairie.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Maire,

Marcel GAUDUCHEAU.

